

COURRIER ARRIVÉ LE  
- 2 MARS 2020  
MAIRIE D'ILLE-SUR-TÊT

Perpignan, le 26 février 2020

L'Architecte des Bâtiments de France  
à

Monsieur le Maire d'Ille sur Têt  
Mairie d'Ille sur Têt  
10, place de la Résistance  
66130 Ille sur Têt



Ministère  
Culture  
Direction Régionale des  
Affaires Culturelles Occitanie

Unité départementale de  
l'Architecture et du Patrimoine  
des Pyrénées Orientales

Affaire suivie par  
Sébastien Perin

Référence  
2020/SP/159

7, rue Georges Bizet  
BP 20048  
66050 Perpignan cedex

Téléphone : 04 68 34 51 93

**Objet :** Projet de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme  
d'Ille sur Têt.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 12 février 2020, nous avons été destinataires  
de votre projet de modification simplifiée du PLU.

Ce projet appelle de notre part les remarques suivantes :

L'intégration dans le règlement de prescriptions visant à dissimuler  
les climatiseurs depuis l'espace public est de nature à améliorer la bonne  
présentation du centre ancien d'Ille.

La lutte contre l'habitat indigne et le maintien du commerce de  
proximité témoignent également de la nécessité de préserver la qualité de  
vie dans le cœur de ville.

En ce sens, la préservation de la qualité architecturale et urbaine de  
votre commune, protégée au titre des sites patrimoniaux remarquables, ne  
peut être dissociée de cette nécessité.

*Très respectueusement*

**Jean-Marc HUERTAS**  
Architecte des Bâtiments de France  
Chef de l'Unité Départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine  
des Pyrénées-Orientales



**Carole DELGA**  
Ancienne ministre  
Présidente

Montpellier, le 17 février 2020

Récépissé

**MONSIEUR WILLIAM BURGOFFER**  
**MAIRE**  
**MAIRIE D'ILLE SUR TET**  
**HOTEL DE VILLE**  
**10 PLACE DE LA RESISTANCE**  
**66130 ILLE SUR TET**

**NOS REF** : CD/AD/SGC/A20-05211  
**OBJET** : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 12 février 2020.

Votre demande a été confiée à la Direction de l'Aménagement, du Foncier et de l'Urbanisme qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA



Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, nous vous précisons que toutes les informations communiquées dans le cadre d'une demande de subvention, font l'objet d'un traitement informatisé, aux seules fins de l'instruction du dossier. Vous pourrez exercer le droit d'accès et de rectification des données.

HÔTEL DE RÉGION

**De:** SATABIN Laurent - DDCS 66/PSVAEP/SP <laurent.satabin@pyrenees-orientales.gouv.fr>  
**Envoyé:** lundi 24 février 2020 14:25  
**À:** logement@ille-sur-tet.com  
**Cc:** STOECKLIN Guillaume - DDCS 66/PSVAEP  
**Objet:** avis DDCS sur modification simplifié du PLU d'Ille-sur-Tet

Madame Morera bonjour,

Je fais suite à notre échange téléphonique afin de vous transmettre l'avis de la DDCS concernant le projet de modification du PLU de la commune.

Après lecture des documents et en l'absence de projet de création ou d'aménagement d'espace de loisirs et/ou d'infrastructure sportive dans le nouveau PLU de la commune celui-ci n'appelle aucune observation de notre part.

Fait pour valoir ce que de droit.

Cordialement

Laurent Satabin

--

